RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Support de formation Ma Démarche Santé : Procédure porteur de projet

Ma démarche santé

Direction de la Santé Publique / Département du Pilotage financier

Sommaire

1. Connexion à ma démarche santé

a. Création d'un compte

b. Connexion classique

2. Données personnelles liées à la structure

a. Identification au sein de l'organisme

3. Création d'un projet

a. Page d'accueil : créer le projet

- Renseignement des grands axes du projet
- Vérification des données

b. les différentes rubriques et le sens de la navigation

c. Rubrique : identification

- Sous rubrique :
  - informations générales
  - Descriptif du projet
  - Moyens
  - Localisation
  - Contacts

d. Rubrique : action

- Sous rubrique :
  - **Identification**
  - **Descriptif**

e. Rubrique : Plan de financement

- Sous rubrique :
  - Budgets prévisionnels
  - Budgets prévisionnels partie charges
  - Budgets prévisionnels partie produits
  - Saisie des montants

f. Partie pièces-jointes

- Pièces-jointes obligatoires

g. Partie suivi financier

h. Rubrique : identification

- Sous rubrique validation

i. Partie messagerie

4. Contractualisation

a. Projet accepté

b. Projet non recevable

Préambule : Note importante

1. Cette diapositive à pour but de vous aider dans l'accompagnement de dépôt de vos projets
2. Chaque diapositive est constituée de bulles avec des numéros indiquant l'ordre à suivre dans chaque étape de votre avancement.
3. Le périmètre de ce support de formation à date est celui de l'intégration de MDS à l'ARS IDF, elle n'est centrée que sur les modules que nous allons déployer
4. Aussi un guide utilisateur téléchargeable sur la page de l'AMI ou de l'AAP vous permettra d'affiner les éléments demandés, il peut être suivi en même temps, le guide faisant le lien entre chaque diapo.

1.Connexion à ma démarche santé

Premier compte crée de la structure

Si plusieurs utilisateurs sont amenés à déposer un projet :

Il est recommandé pour la structure de créer son premier compte porteur de projet avec une adresse mail générique ainsi chaque chargé de mission pourra l'utiliser :

- **Le premier utilisateur créant un compte devient un porteur de projet maître pour l'établissement, c'est-à-dire qu'il peut créer un ou plusieurs dossiers qu'il bénéficie d'une vision globale des projets de l'ensemble de la structure. Il active donc les comptes des porteurs secondaire, et il doit renseigner les rib pour les projets déposés par ces derniers.**
- **A partir du second compte crée pour un établissement, le porteur devient secondaire. En revanche il a également accès à l'ensemble des dossiers mais ne peut valider des dossiers que lorsque le rib est renseigné par le porteur maitre.**

1.Connexion à ma démarche santé

a) Première connexion : Création d'un compte

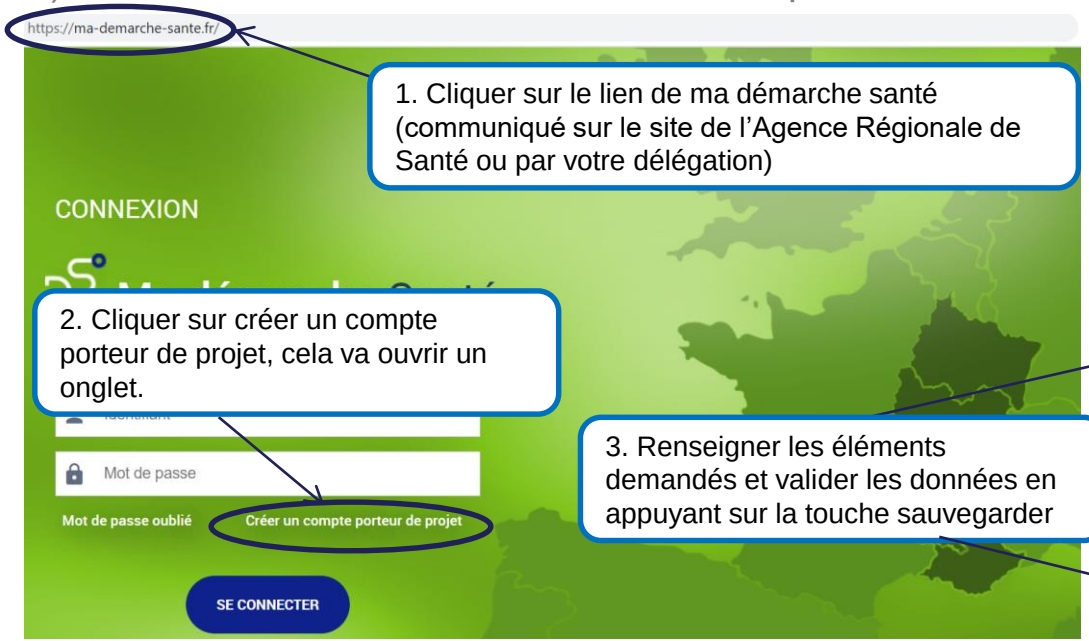

1. Cliquer sur le lien de ma démarche santé (communiqué sur le site de l'Agence Régionale de Santé ou par votre délégation)

2. Cliquer sur créer un compte porteur de projet, cela va ouvrir un onglet.

3. Renseigner les éléments demandés et valider les données en appuyant sur la touche sauvegarder

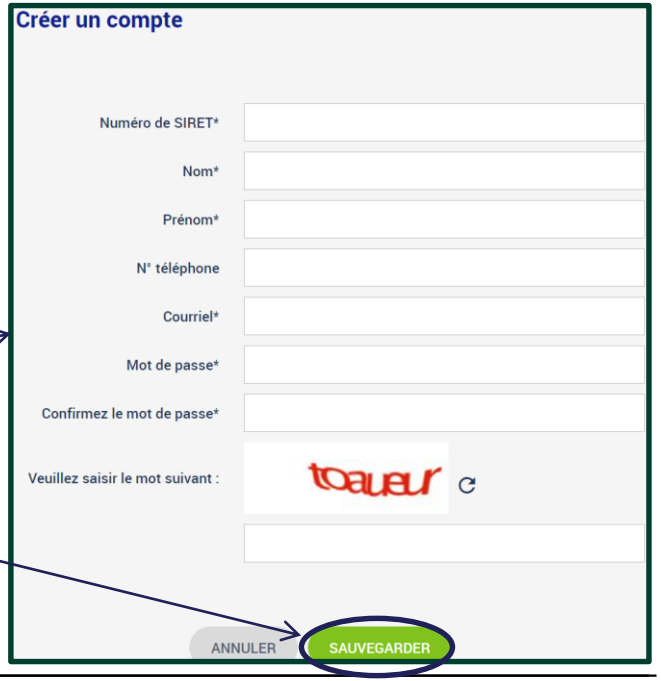

1.Connexion à ma démarche santé

b) Connexion classique avec un compte utilisateur déjà crée

1. Cliquer sur le lien de ma démarche santé (communiqué sur le site de l'Agence Régionale de Santé ou par votre délégation

2. Renseigner vos identifiants et cliquer sur se connecter

Dans le cas de deux porteurs de projet

Lors de la création d'un second compte par l'établissement, celui-ci est désactivé automatiquement.

Afin d'activer ce second compte, le porteur de projet maitre (premier créateur de compte avec de préférence une adresse mail générique) doit activer le ou les utilisateurs de projet secondaire. (voir diapositive 9-10)

Second compte crée pour un collaborateur d'une même structure

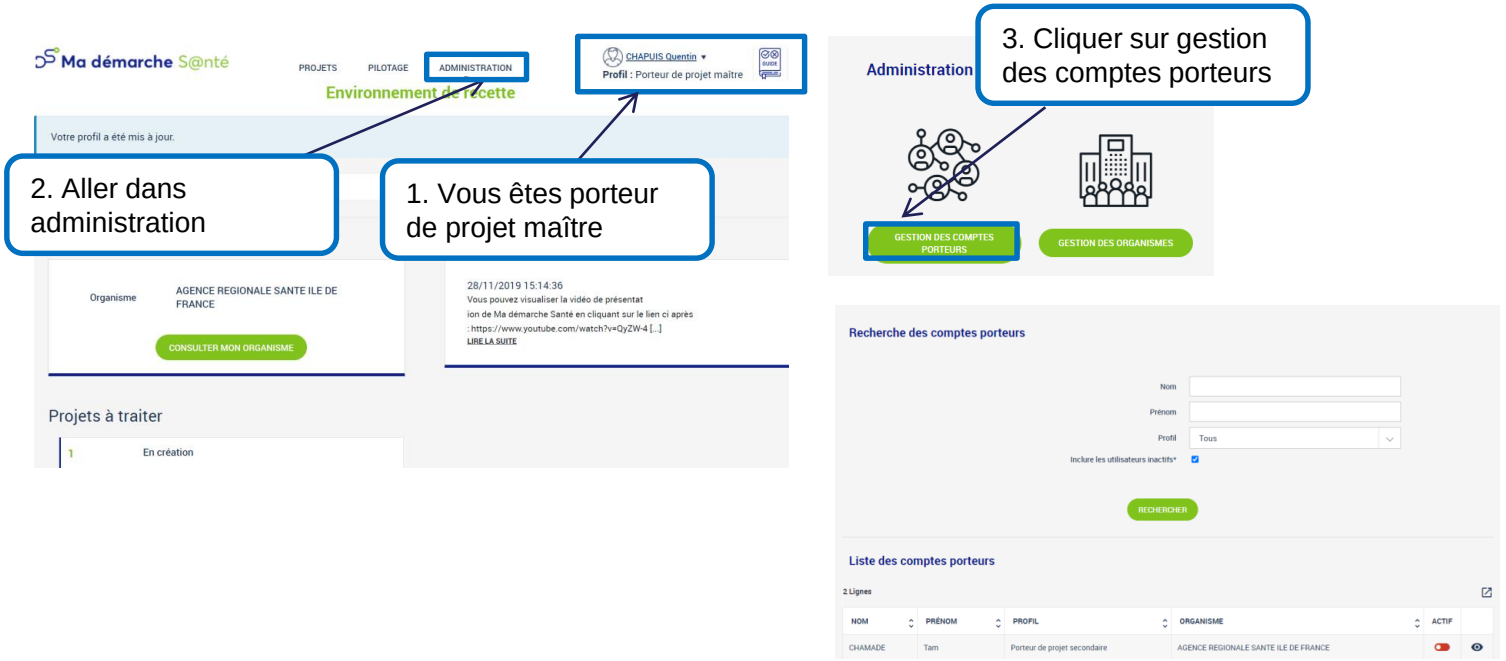

Second compte crée pour un collaborateur d'une même structure

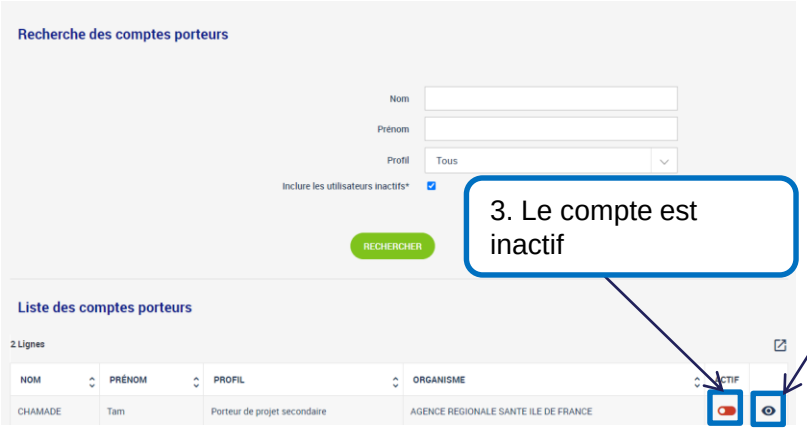

3. Le compte est inactif

4. Cliquer sur détail

5. Activer le compte secondaire

2. Données personnelles liées à la structure

Données personnels liées à la structure

a. Consulter mon organisme : s’assurer que toutes les données soient bien renseignées.

1. Cliquer sur consulter mon organisme, cela vous amènera à une liste de rubriques à compléter qui concerneront votre organisme.

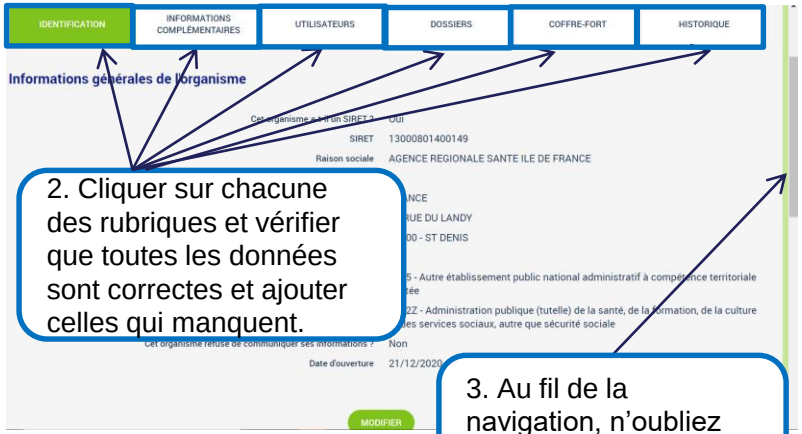

2. Cliquer sur chacune des rubriques et vérifier que toutes les données sont correctes et ajouter celles qui manquent.

3. Au fil de la navigation, n’oubliez pas de tirer le curseur vers le bas

Données personnels liées à la structure

a. Consulter mon organisme : s'assurer que toutes les données soient bien renseignées.

Données personnels liées à la structure

a. Consulter mon organisme : s’assurer que toutes les données soient bien renseignées.

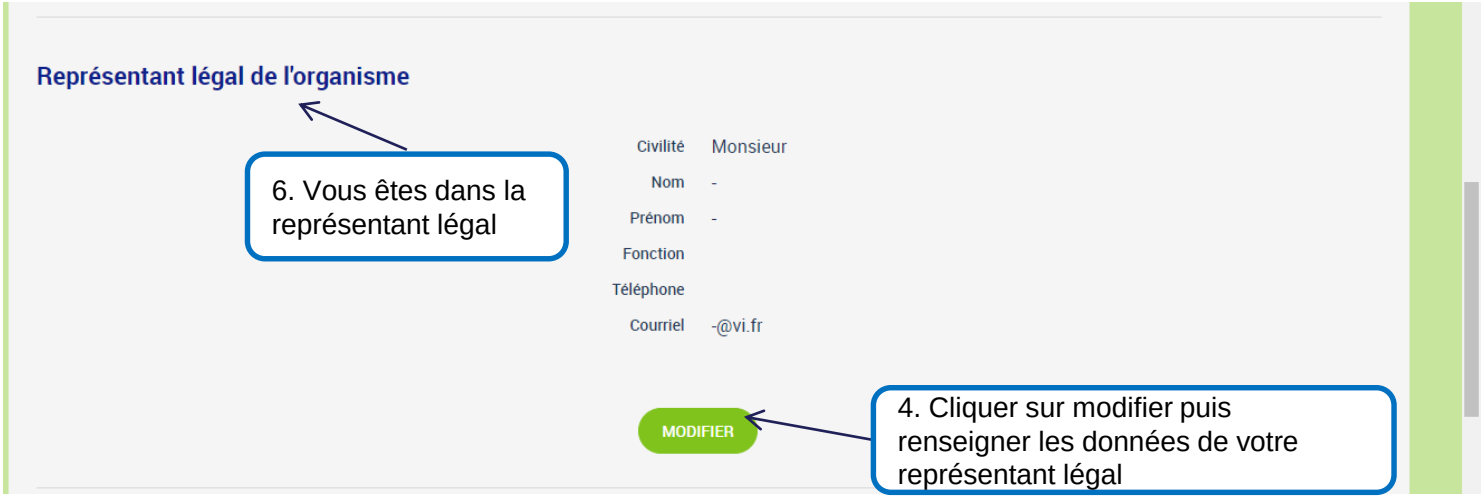

3.Création d’un projet dans le cadre d’une demande de subvention

Création d’un projet

a) Page d’accueil : créer le projet

1. Aller sur la page d’accueil en appuyant sur ma démarche santé

2. Tirer le curseur vers le bas

3. Dans la sous rubrique créer un projet, sélectionner les items correspondant dans chaque liste déroulante

4. Cliquer sur créer un projet

Création d’un projet

2) Renseignement des grands axes du projet

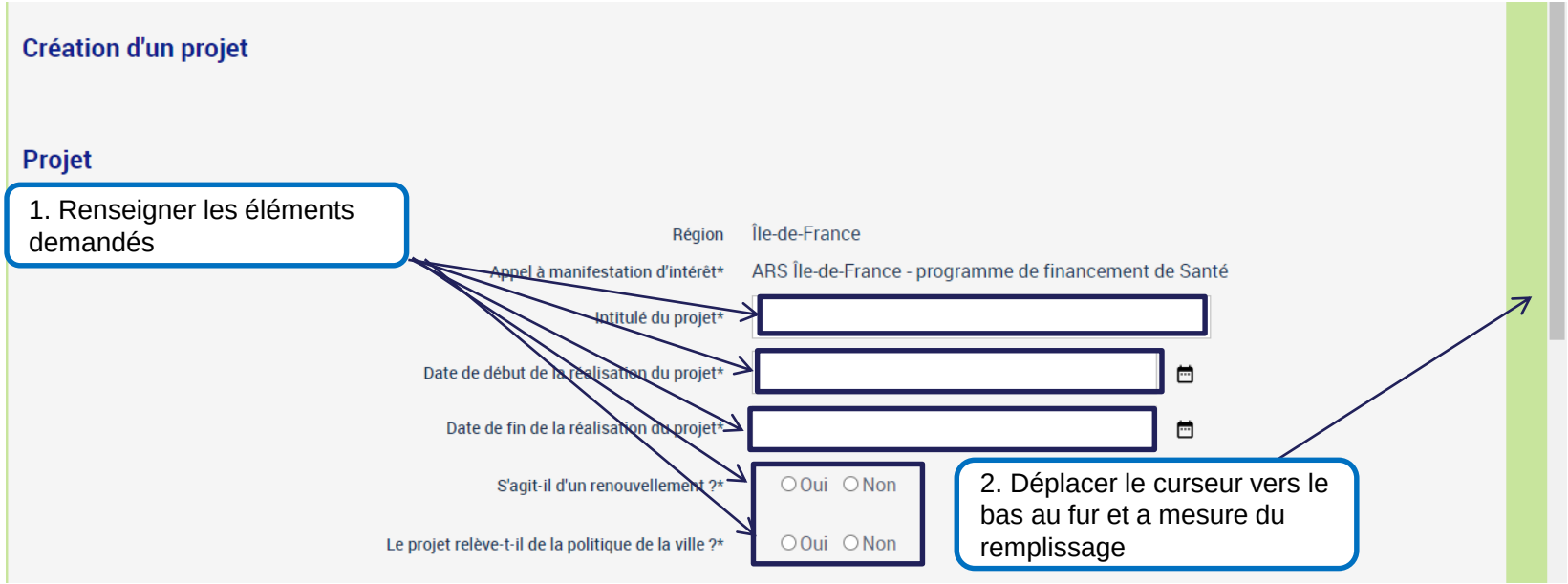

Création d’un projet

2) Vérification des données

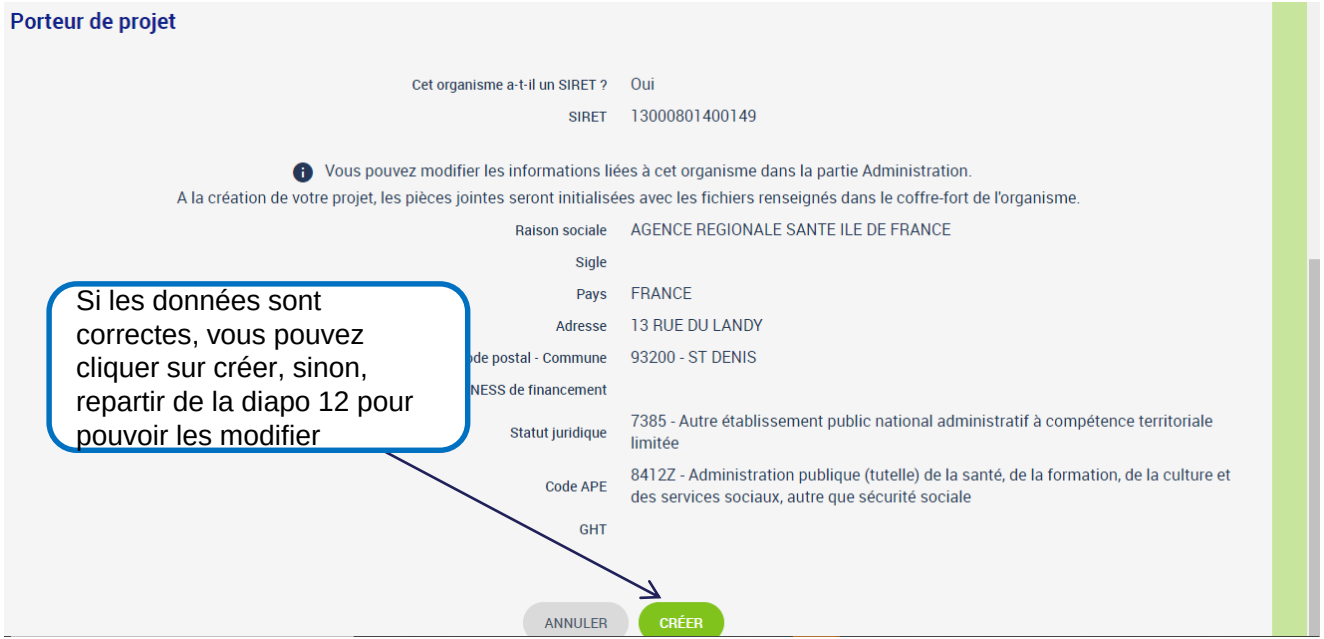

Si les données sont correctes, vous pouvez cliquer sur créer, sinon, repartir de la diapo 12 pour pouvoir les modifier

Création d’un projet

b. les différentes rubriques et le sens de la navigation

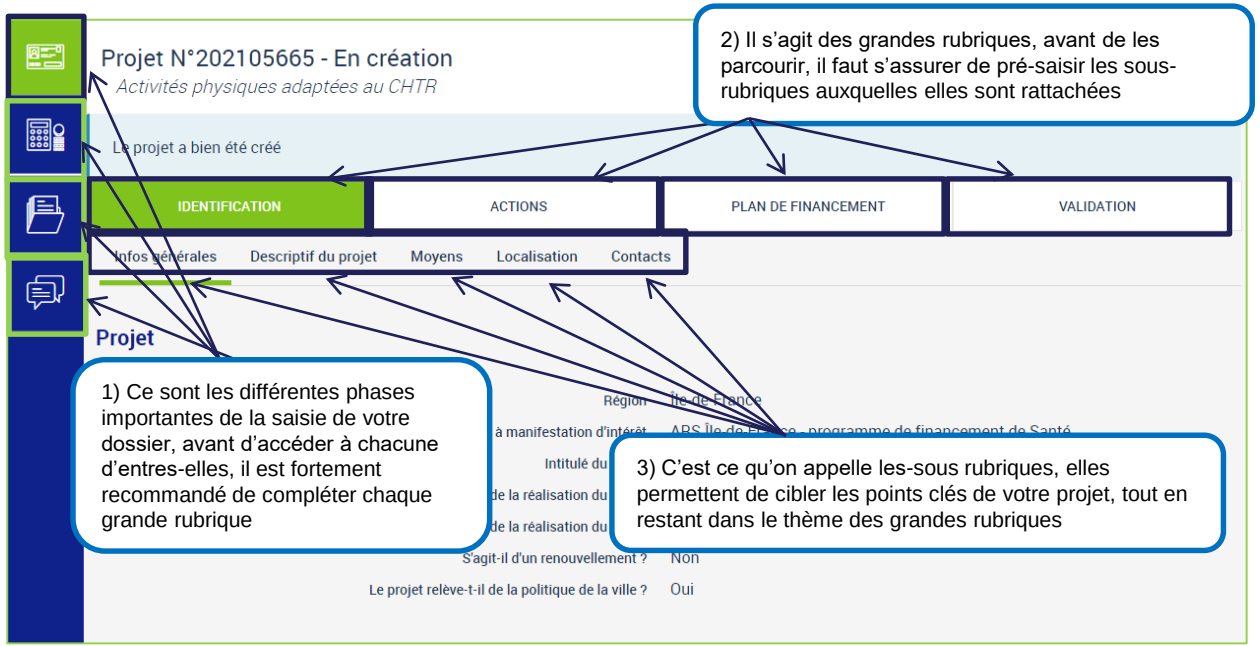

Si vous avez un doute sur le sens de la navigation, vous pouvez suivre les diapositives qui suivent ainsi que les numéros sur les bulles

Création d’un projet

c. Identification (information générales)

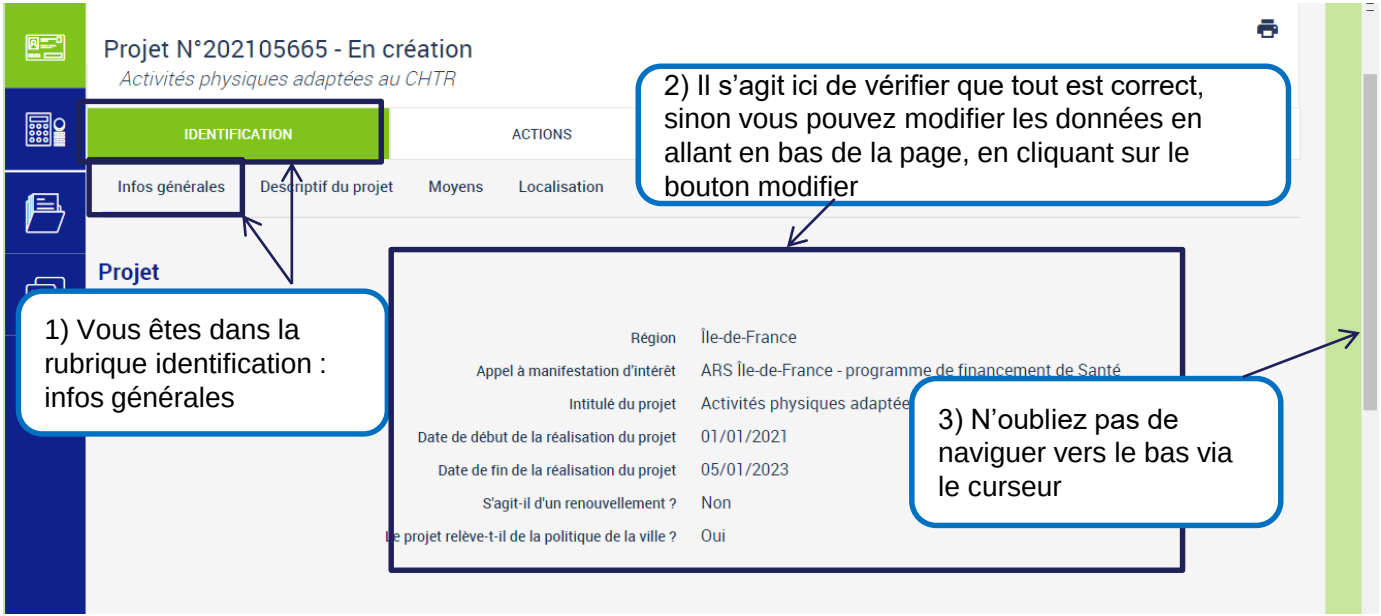

Création d’un projet

c) Identification Descriptif du projet

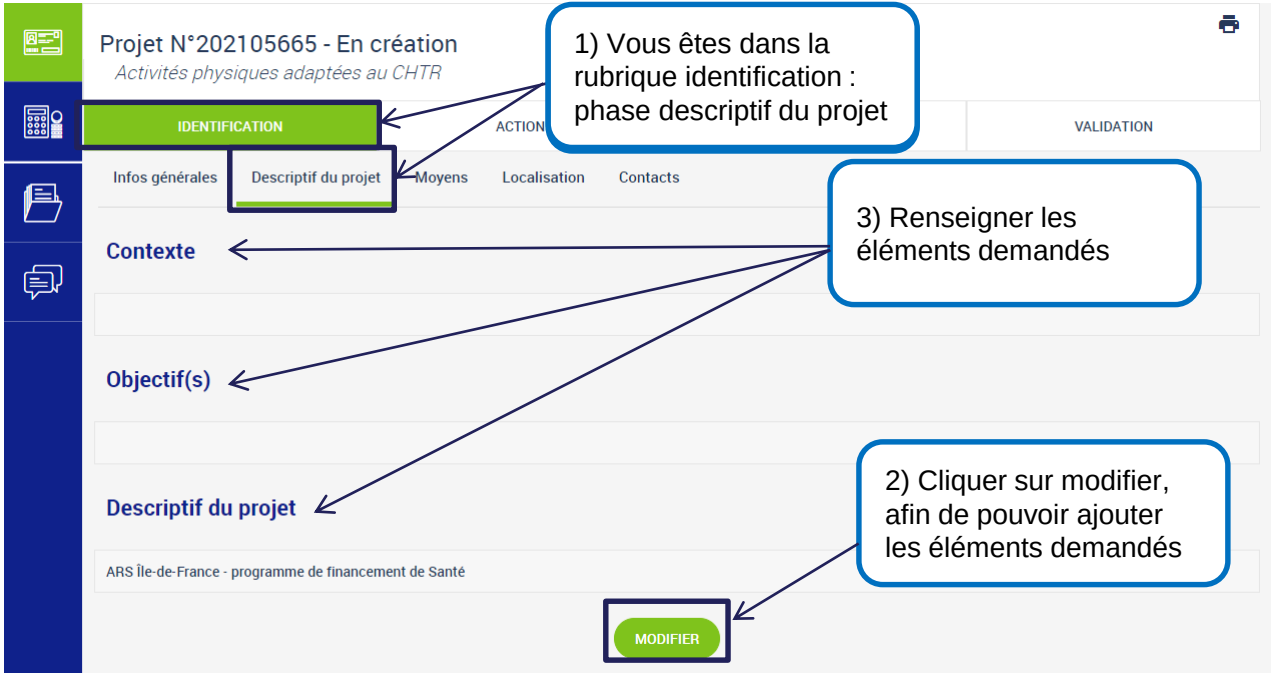

Lexique :

Contexte : il s’agit de décrire le contexte du projet

Objectif(s) : il s’agit de présenter l’objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques qui l’accompagnent.

Descriptif du projet : Cette partie est dédiée à la présentation de la phase des objectifs opérationnels du projet.

Création d'un projet

c) Indentification : Moyens

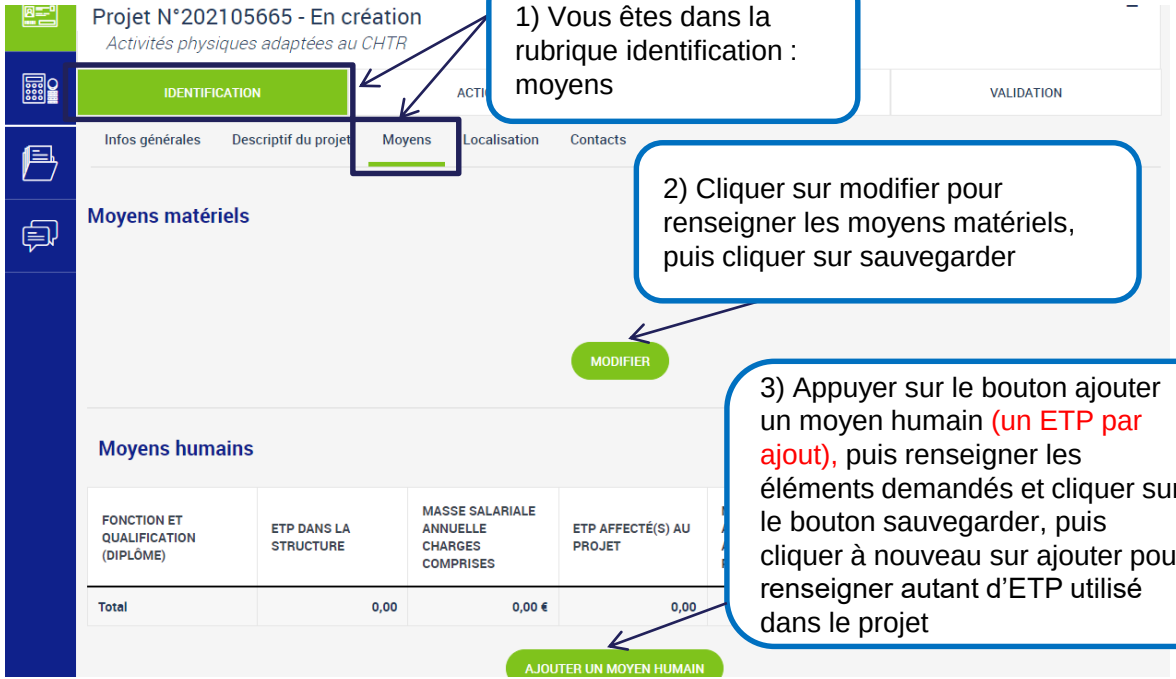

1) Vous êtes dans la rubrique identification : moyens

2) Cliquer sur modifier pour renseigner les moyens matériels, puis cliquer sur sauvegarder

3) Appuyer sur le bouton ajouter un moyen humain (un ETP par ajout), puis renseigner les éléments demandés et cliquer sur le bouton sauvegarder, puis cliquer à nouveau sur ajouter pour renseigner autant d'ETP utilisé dans le projet

Lexique :

Moyens matériels : Décrire les moyens matériels nécessaires pour le projet :

Moyens humains : il s'agit de décrire par ETP, les éléments suivants :

- Fonction ET qualification (diplôme)
- ETP dans la structure (quotité)
- Masse salariale annuelle charges comprises
- ETP affecté(s) au projet (quotité)
- Masse salariale annuelle affectée au projet
- Statut (salarié, bénévole, mise à disposition)
- Coût imputable à l'ARS

Création d’un projet

c) Identification : localisation

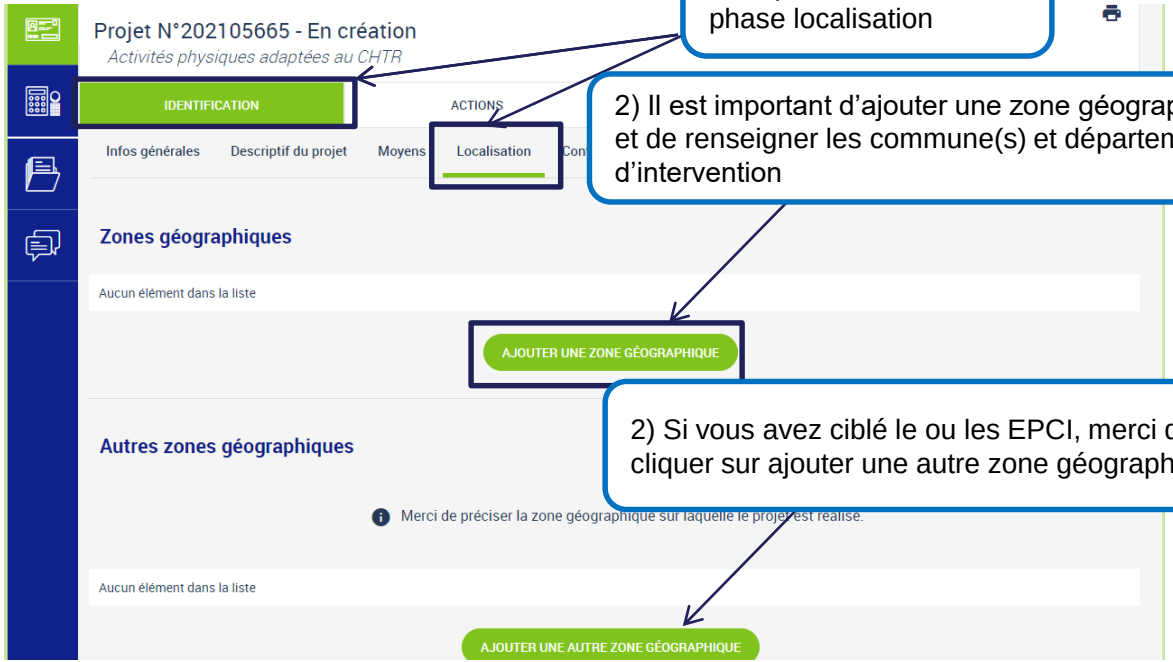

1) Vous êtes dans la rubrique identification : phase localisation

2) Il est important d’ajouter une zone géographique et de renseigner les commune(s) et département(s) d’intervention

2) Si vous avez ciblé le ou les EPCI, merci de cliquer sur ajouter une autre zone géographique,

Création d’un projet

c) Identification : contacts

1) Vous êtes dans la rubrique identification : phase Contacts

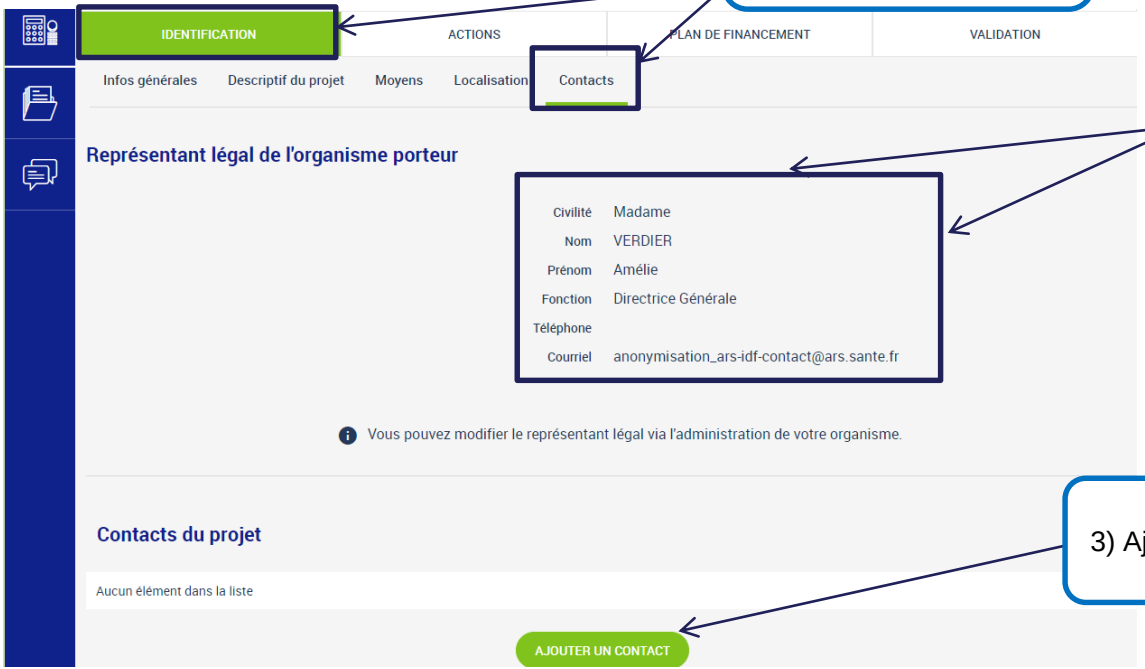

2) Vérifier que les données sont complétées et correctes, si ce n’est pas le cas, revoir la diapositive n°7

3) Ajouter un contact

Création d’un projet

d) Rubrique Action

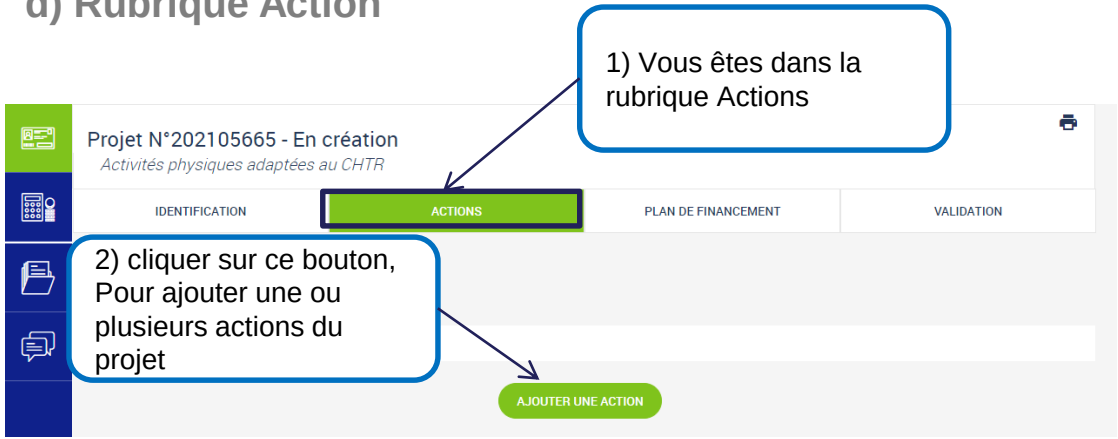

Note :

Pour chaque action, il conviendra de compléter les rubriques suivantes :

- Identification

- Descriptif (limité à 8000 caractères, il faudra être succinct et bref afin de synthétiser la description détaillé de l’action.

- Mesures d’évaluation

Diapositives (20, 21 et 22) puis revenir à cette diapo pour ajouter une action.

Création d’un projet

d) Rubrique Action : identification

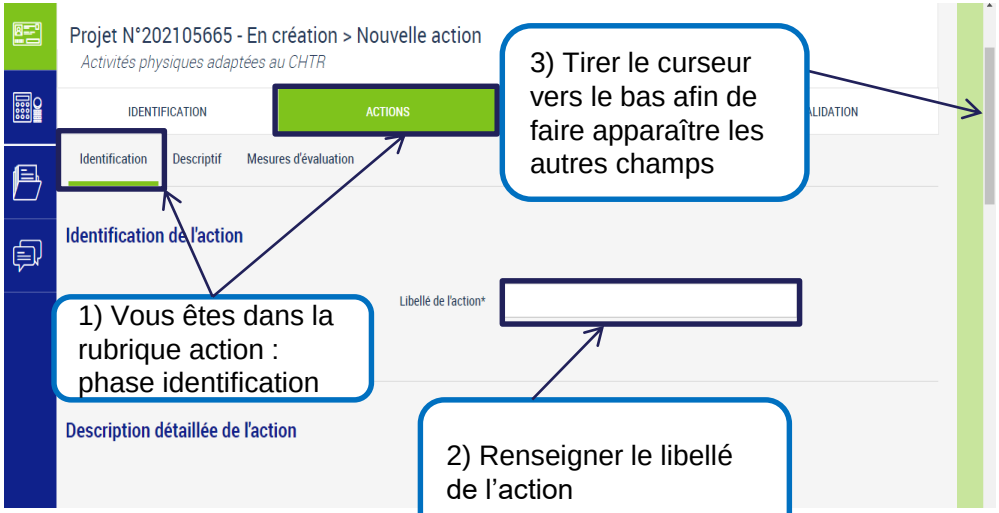

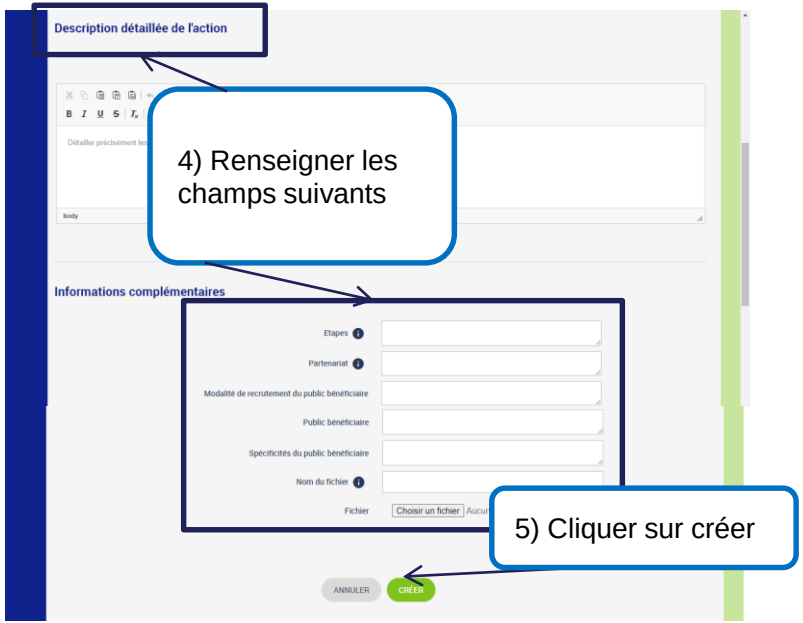

Création d’un projet

d) Rubrique Action : Descriptif

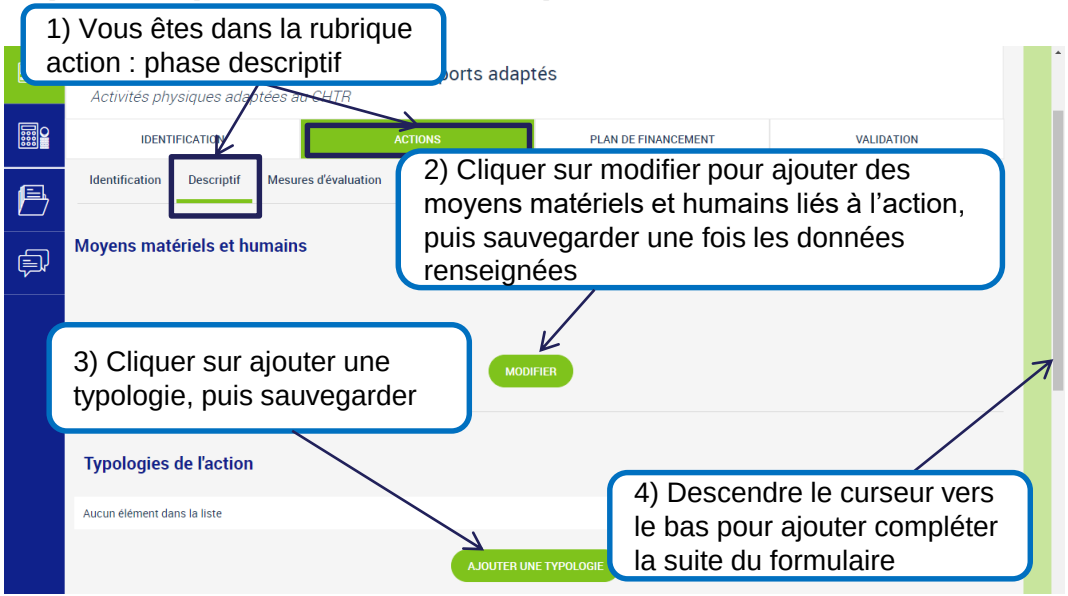

Moyen matériels et humains : il s’agit d’indiquer les moyens humains et matériel liés à cette action.

Typologie de l’action : si dans la liste déroulante aucune des typologies ne correspond à celle de votre action, vous devez sélectionner autre mettre l’ensemble de vos typologies autres dans la même case en une seule fois.

Création d’un projet

d) Rubrique Action : Descriptif

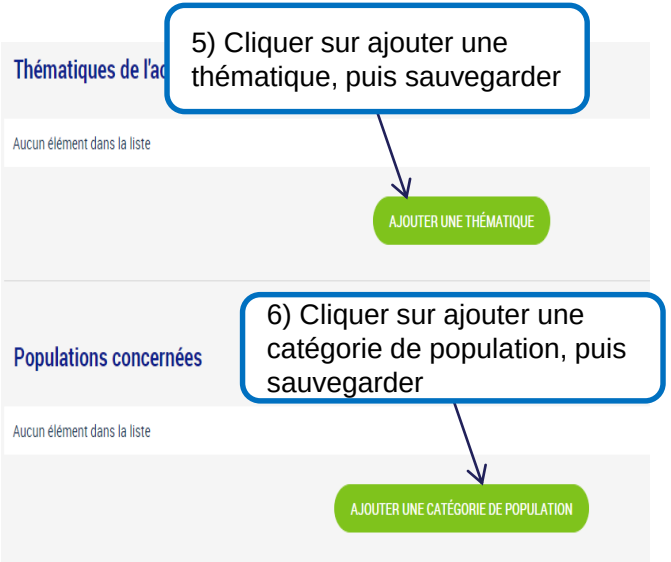

5) Cliquer sur ajouter une thématique, puis sauvegarder

6) Cliquer sur ajouter une catégorie de population, puis sauvegarder

Création d’un projet

d) Rubrique Action : Descriptif

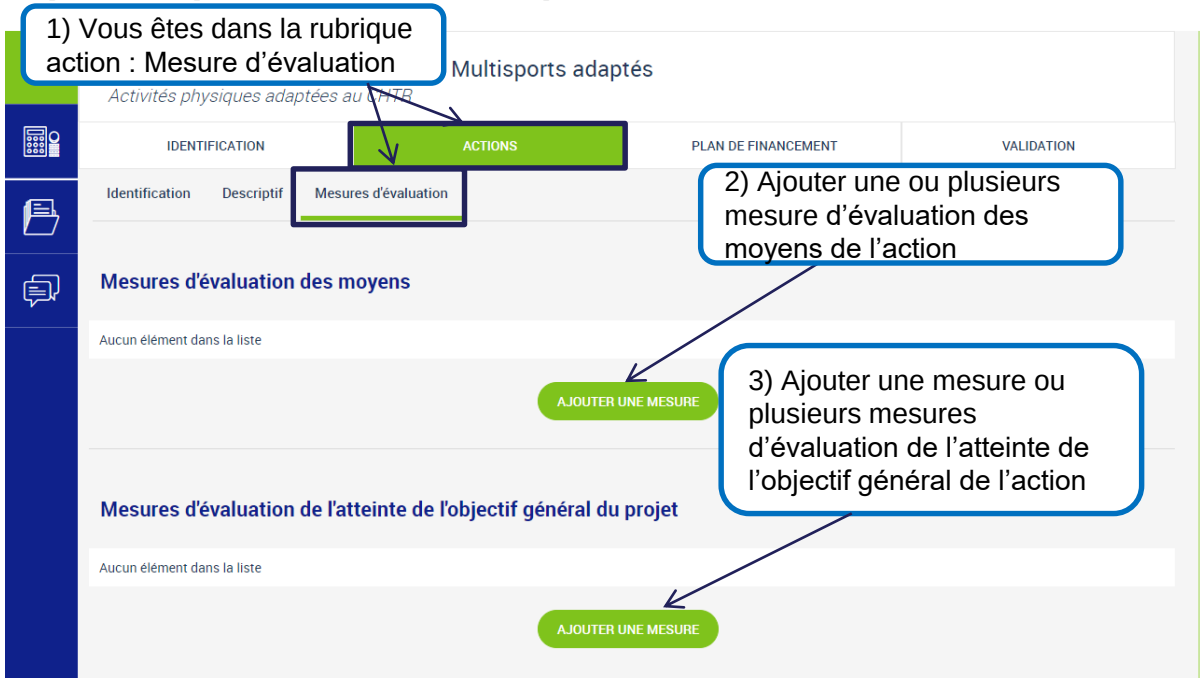

Lexique :

Mesures d’évaluation des moyens :

Il s’agit ici de donner les indicateurs d’activités utilisés dans le cadre de l’action, s’il y a 7 indicateurs, il faudra ajouter 7 mesures.

Mesures d’évaluation de l’atteinte de l’objectif général de l’action :

Il s’agit de données une estimation des résultats attendus de l’action, du nombre de personnes envisageables atteint

Création d’un projet

d) Rubrique Action : Descriptif

1) Vous êtes dans la rubrique plan de financement, sous rubrique : saisie

Projet N°202302280 - En création

Accès à la santé bucco-dentaire de personnes en situation de précarité (Réseau social dentaire 94)

IDENTIFICATION | ACTIONS | PLAN DE FINANCEMENT | VALIDATION

Saisie des montants | Budgets prévisionnels | Synthèse financière

3) Renseigner la part de la subvention demandé à l’ARS pour cette action puis cliquer sur sauvegarder

2) Cliquer sur modifier

ACTION	2023	2024	TOTAL
MI1-2-14 | Action 001 : - Action 1 : Sensibilisation des professionnels sociaux et sanitaires partenaires, à la problématique de l’accès à la santé bucco-dentaire de publics précaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Action 002 : - Action 2 : Animations sur la santé dentaire dans les structures sociales partenaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

4) Faire la même manipulation pour les actions suivantes.

Cofinancements

4) Vous pouvez renseigner des co-financeur

Aucun élément dans la liste

AJOUTER UN COFINANCEMENT

Création d’un projet

e) Plan de financement : Budgets prévisionnels (chaque période doit avoir un budget)

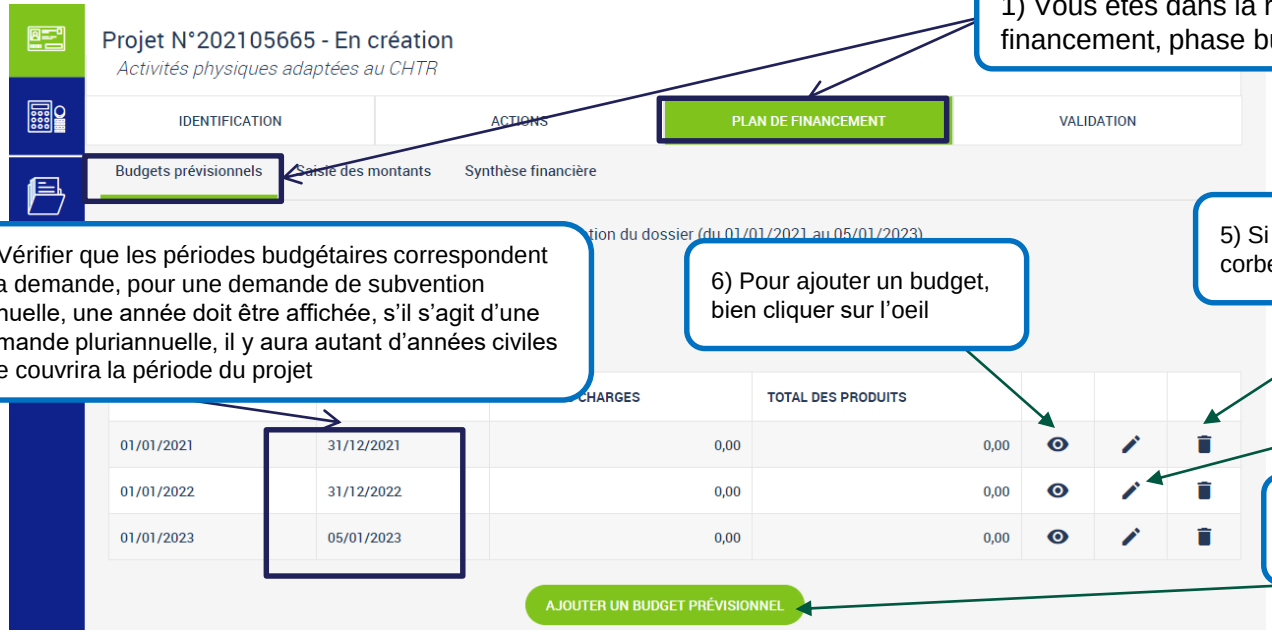

1) Vous êtes dans la rubrique plan de financement, phase budgets prévisionnels

2) Vérifier que les périodes budgétaires correspondent à la demande, pour une demande de subvention annuelle, une année doit être affichée, s’il s’agit d’une demande pluriannuelle, il y aura autant d’années civiles que couvrira la période du projet

6) Pour ajouter un budget, bien cliquer sur l’oeil

5) Si la période est en trop, cliquer sur la corbeille pour la supprimer

4) Si la période est mauvaise, cliquer sur le stylo pour la modifier

3) S’il manque une période, ajouter un budget prévisionnel

Création d'un projet

e) Plan de financement : Budgets prévisionnels partie charges (Etape 6 de la diapo 19)

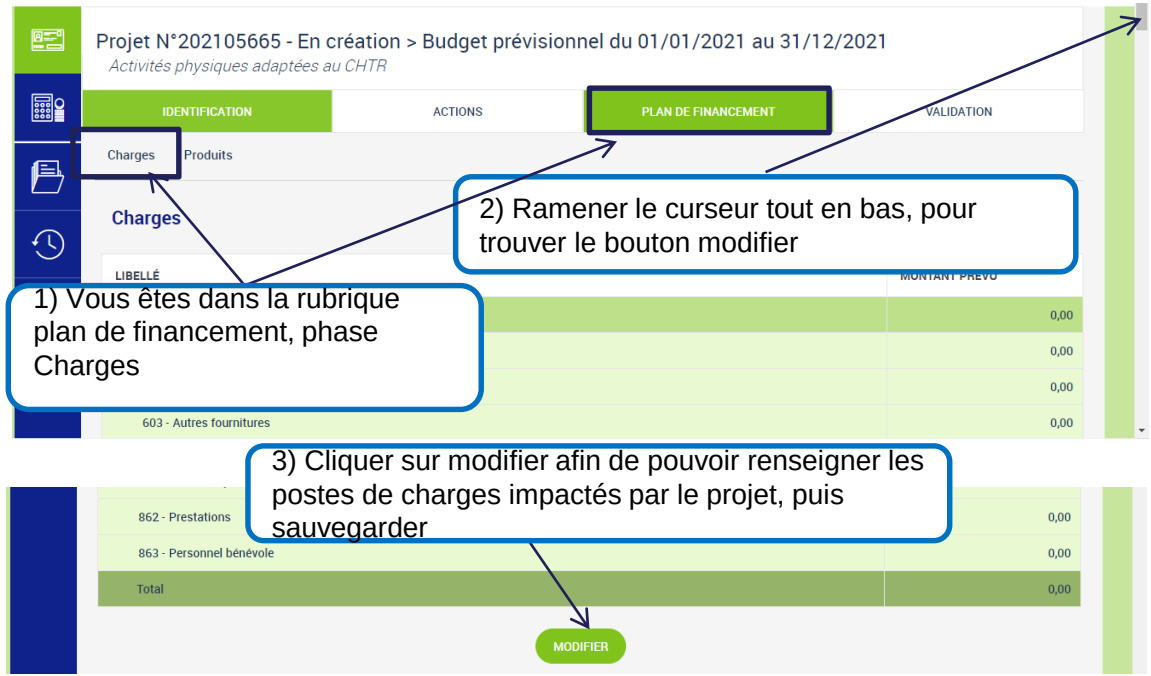

Création d'un projet

e) Plan de financement : Budgets prévisionnels partie produits (Etape 6 de la diapo 19)

Création d’un projet

e) Plan de financement : Budgets prévisionnels partie produits (Etape 6 de la diapo 19)

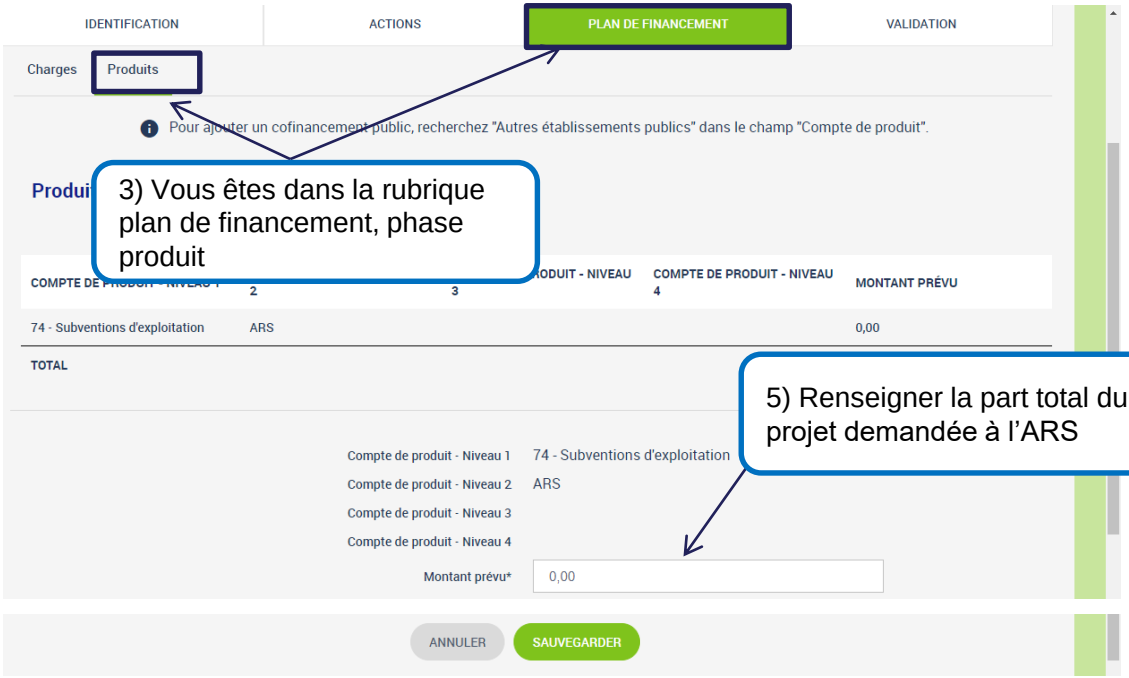

3) Vous êtes dans la rubrique plan de financement, phase produit

4) Tirer le curseur vers le bas

5) Renseigner la part total du projet demandée à l’ARS

Création d’un projet

e) Plan de financement : Budgets prévisionnels partie produits (Etape 6 de la diapo 19)

6) Vous êtes dans la rubrique plan de financement, phase produit

7) Ajouter un produit (Attention : le montant total des produits doit être égal au total des charges)

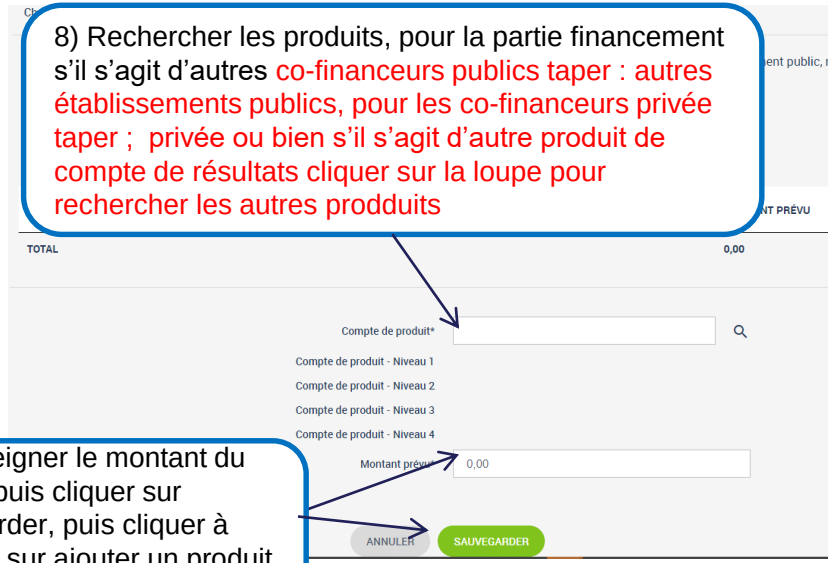

8) Rechercher les produits, pour la partie financement s’il s’agit d’autres co-financeurs publics taper : autres établissements publics, pour les co-financeurs privée taper ; privée ou bien s’il s’agit d’autre produit de compte de résultats cliquer sur la loupe pour rechercher les autres prodduits

9) Renseigner le montant du produit, puis cliquer sur sauvegarder, puis cliquer à nouveau sur ajouter un produit ainsi de suite

Création d’un projet

e) Plan de financement : saisie des montants

1) Vous êtes dans la rubrique plan de financement, phase saisie des montants

Projet N°202105665 - En création

Activités physiques adaptées au CHTR

IDENTIFICATION | ACTIONS | PLAN DE FINANCEMENT | VALIDATION

Budgets prévisionnels | Saisie des montants | Synthèse financière

2) Appuyer sur le crayon pour renseigner la part de montant demandé à l’ARS dans le cadre du financement de votre projet

Financement ARS

ACTION	2021	2022	2023	TOTAL
Action 001 : Multisports adaptés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

3) Si vous avez un ou plusieurs co-financeurs, il convient de les rajouter en cliquant sur ce bouton

Cofinancements

Aucun élément dans la liste

AJOUTER UN COFINANCEMENT

Création d’un projet

f) Pièces jointes obligatoire

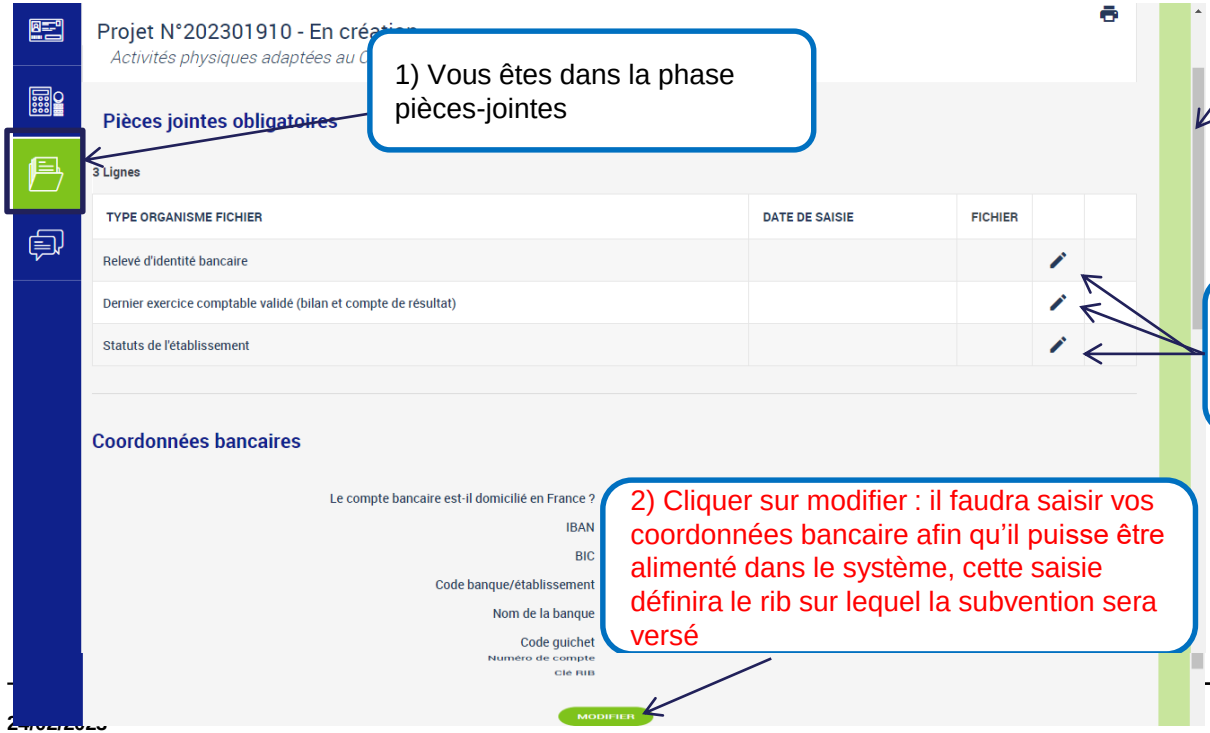

1) Vous êtes dans la phase pièces-jointes

2) Cliquer sur modifier : il faudra saisir vos coordonnées bancaire afin qu’il puisse être alimenté dans le système, cette saisie définira le rib sur lequel la subvention sera versé

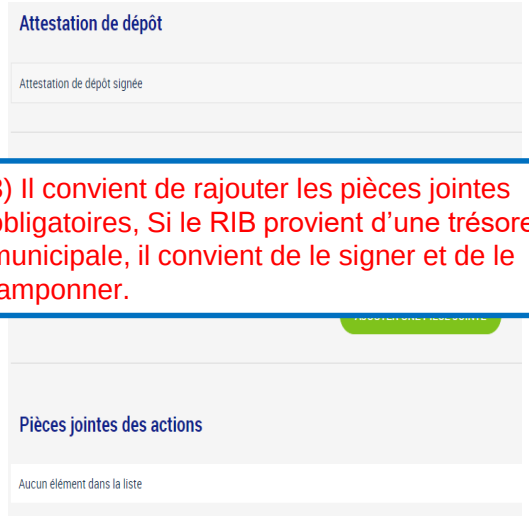

4) Déplacer le curseur vers le bas, pour faire apparaître les autres champs

3) Il convient de rajouter les pièces jointes obligatoires, Si le RIB provient d’une trésorerie municipale, il convient de le signer et de le tamponner.

Création d’un projet

f) Pièces-jointes à renseigner obligatoirement

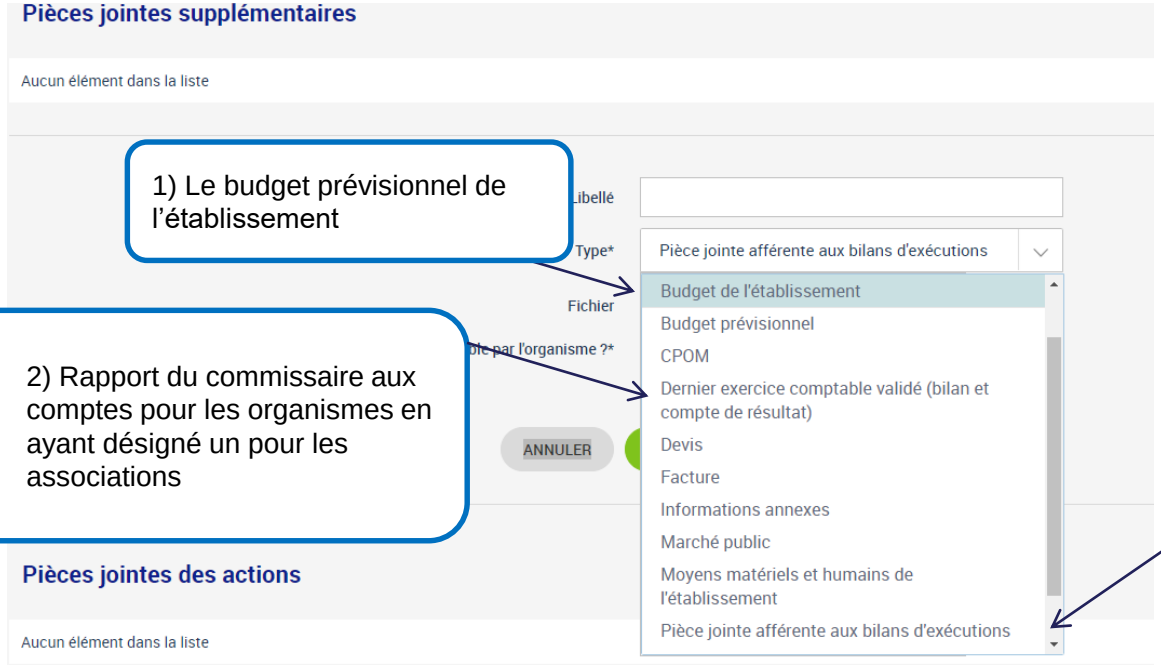

1) Le budget prévisionnel de l’établissement

2) Rapport du commissaire aux comptes pour les organismes en ayant désigné un pour les associations

Bilan de l'année N-1 ou intermédiaire (CERFA que vous trouverez en bas de la page sur le site sur l’agence pour le programme de financement en santé publique pour 2023 :

Création d’un projet

g) Suivi financier

Projet N°2023
Activités physiq

1) Vous êtes dans la phase suivi financier, cette partie vous permet de suivre la situation réelle de vos financements dans le cadre du projet, il n y a donc rien à saisir.

Financement ARS

FINANCEMENT	2023	2024	2025
Programmé	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**
Payé	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste à payer	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**	**15 000,00 €**

Création d’un projet

h) Valider votre dossier pour envoi

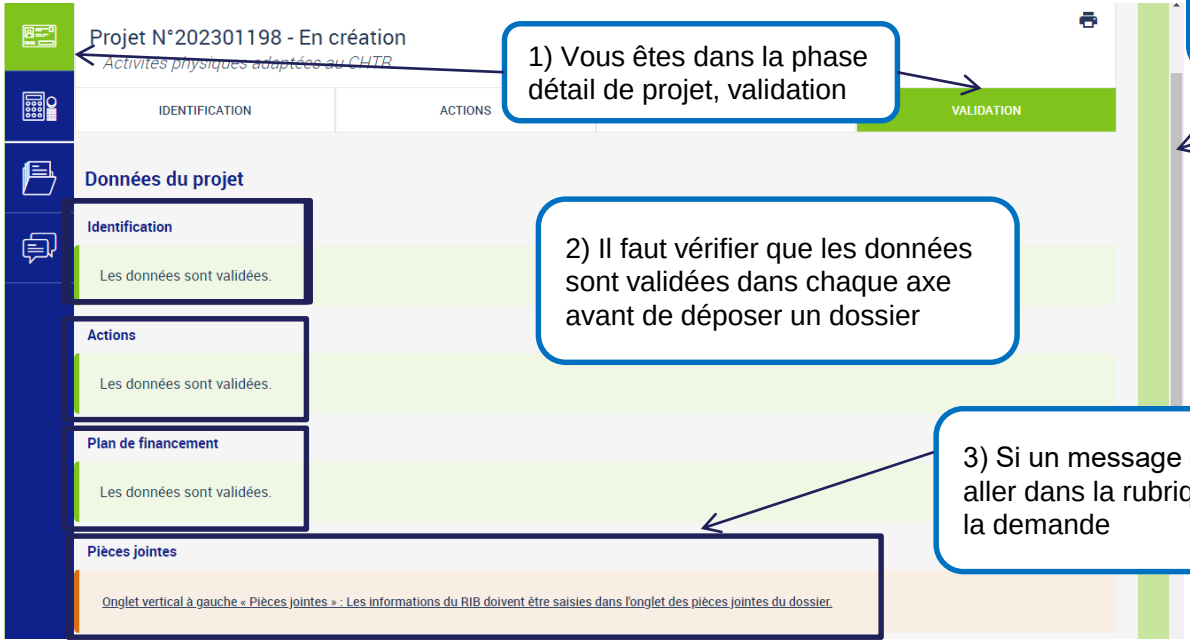

1) Vous êtes dans la phase détail de projet, validation

2) Il faut vérifier que les données sont validées dans chaque axe avant de déposer un dossier

3) Si un message s’affiche, il faut aller dans la rubrique et exécuter la demande

4) Tirer le curseur vers le bas pour continuer les contrôles

Création d’un projet

h) Valider votre dossier pour envoi

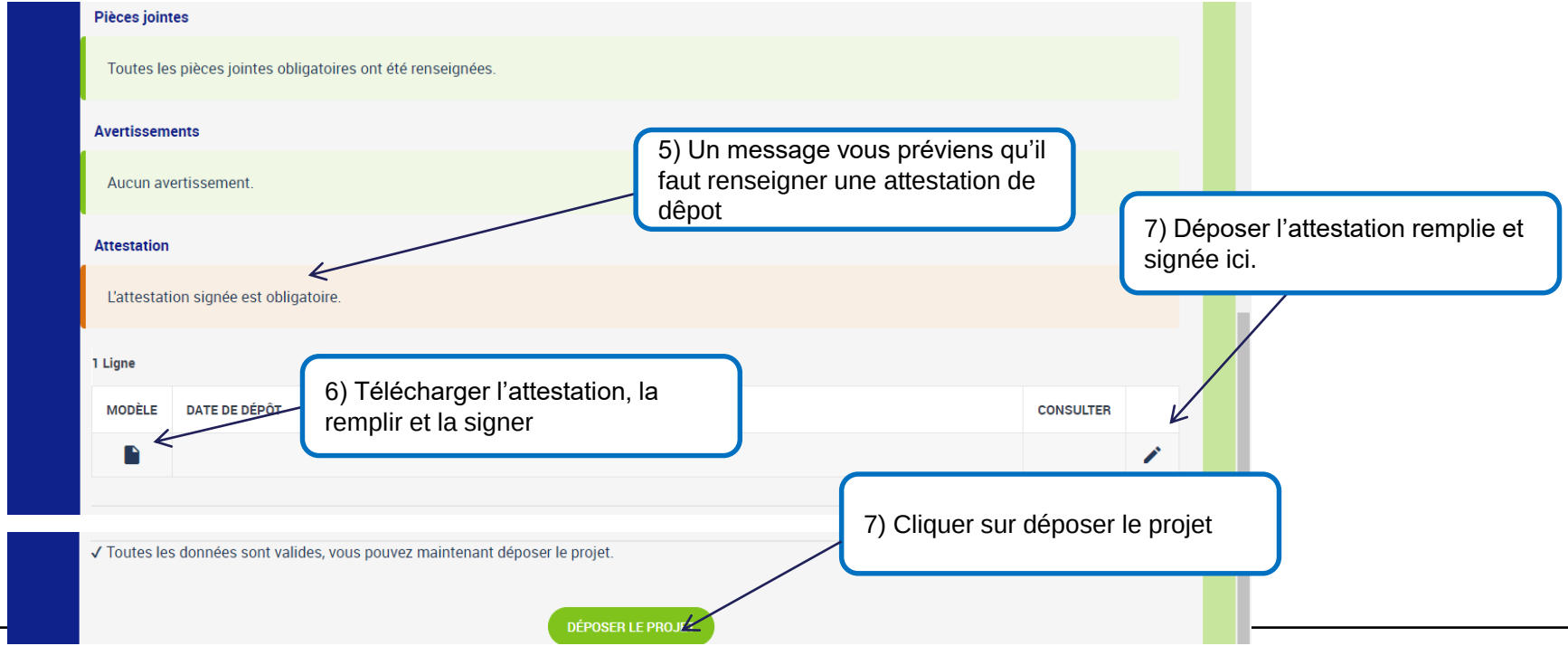

Création d’un projet

i) Messagerie

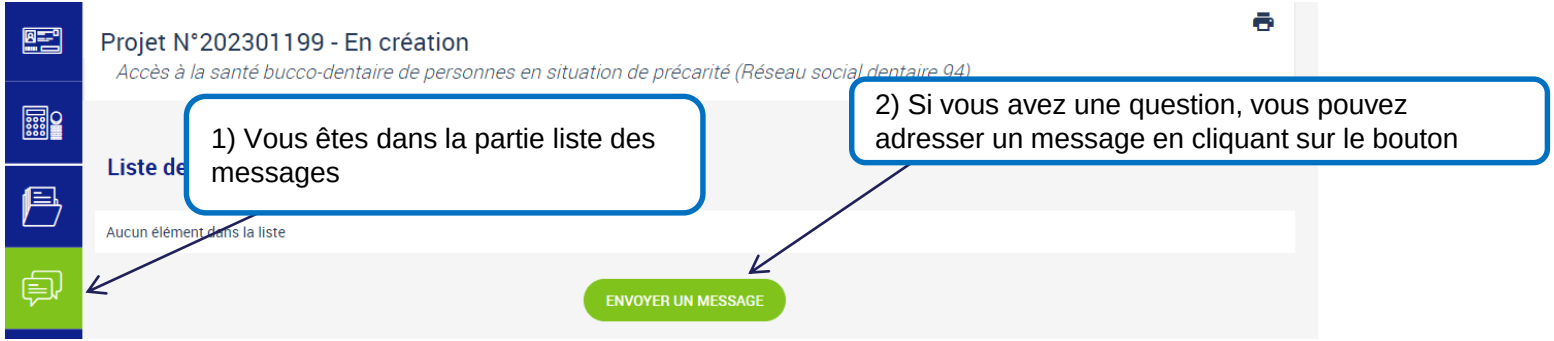

4.Contractualisation

Contractualisation Différente phase d'instruction

a) Projet accepté

Différentes phases d'instruction :

Le projet est déclaré recevable s'il répond aux besoins et aux missions du cahiers des charges.

La phase de recevabilité n'est en aucun cas une validation finale de financement.

En effet votre dossier doit encore être instruit via un comité.

Ce dernier se réunit pour étudier de près les éléments du projet et définir s'il sera accepté ou non.

Si le projet est accepté par le comité, un mail vous notifiera de la décision, la convention sera générée quelques jours après.

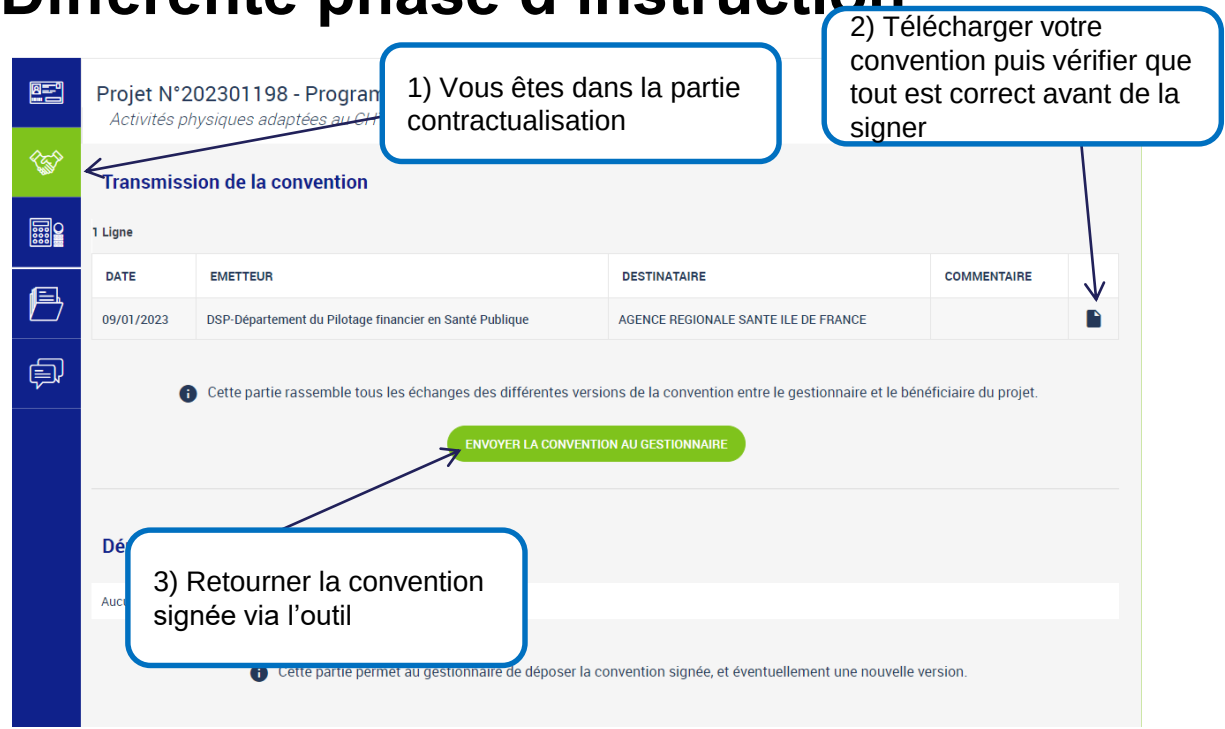

Contractualisation : Différente phase d’instruction

b) Projet non recevable

Le projet est déclaré non recevable s’il ne répond pas aux besoins et aux missions du cahier des charges ou bien s’il manque des éléments du dossier, le gestionnaire vous notifiera en cas de besoins complémentaires.

La non-recevabilité bascule votre projet en construction, vous pourrez alors le modifier.

5.Dupliquer un dossier existant (à partir de l’année 2024)

A partir de 2024

Lorsqu'un projet est validé par un comité, il vous sera possible de le dupliquer les années suivantes s'il s'agit d'une reconduction.

C'est pourquoi il est important cette année de bien renseigner les champs demandés afin de capitaliser sur les années suivantes.

Dupliquer un projet existant

Dupliquer un projet existant

Dupliquer un projet existant

Liste des dossiers

4 Lignes

5) Appuyer sur l'œil pour accéder au projet voulu

NUMÉRO	RAISON SOCIALE	INTITULÉ	NATURE	SECTION DE FINANCEMENT				
202301992	MSF MEDECINS SANS FRONTIERES	Accès à la santé bucco-dentaire de personnes en situation de précarité (Réseau social dentaire 94)	Projet	Intervention	Simple	DSP-DPFSP	Contractualisé	
202301969	MSF MEDECINS SANS FRONTIERES	Activités physiques adaptées au CHTR - DL	Projet	Intervention	Simple	DSP-DSE	Contractualisé	
202301958	MSF MEDECINS SANS FRONTIERES	Activités physiques adaptées au CHTR	Projet	Intervention	Simple	DD91-PPS	Contractualisé	
202301910	MSF MEDECINS SANS FRONTIERES	Activités physiques adaptées au CHTR	Projet	Intervention	Simple	DSP-DPFSP	Contractualisé	

Dupliquer un projet existant

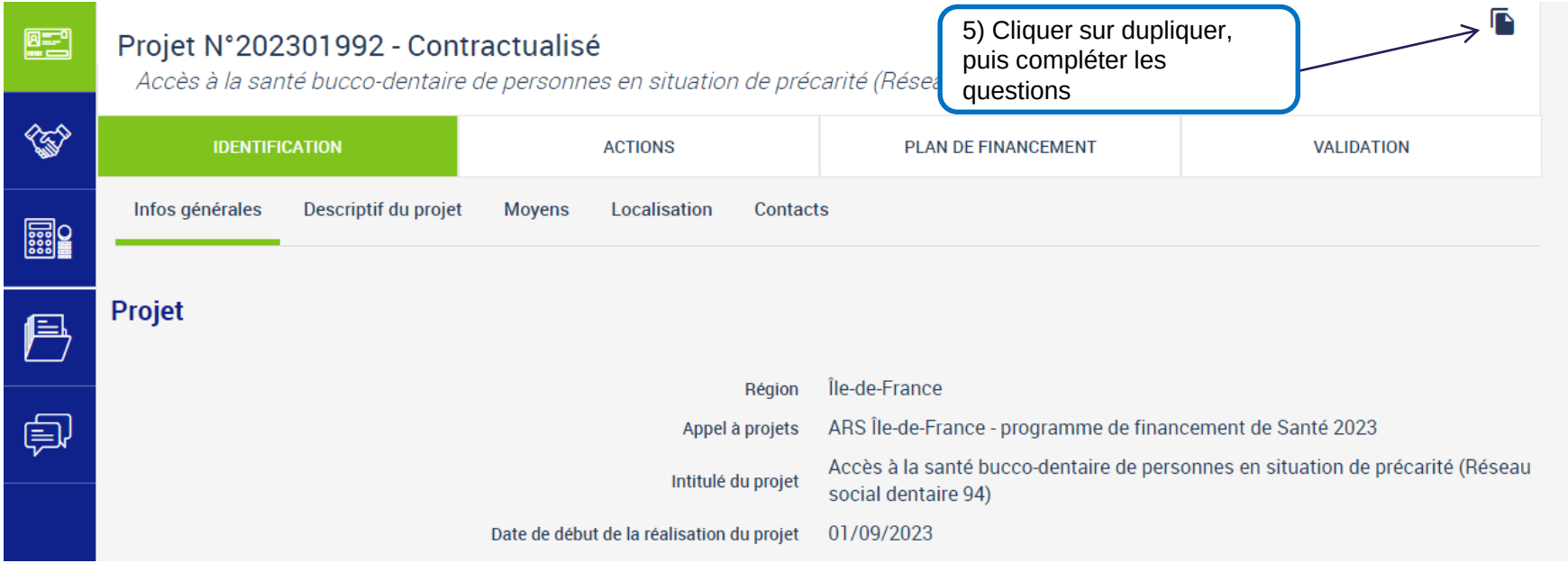

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Direction de la Santé Publique